



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 29

Réunion plénière en conférence audio-visuelle du mardi 1er février 2022.

Présents : MM. DENIS – DJELLAL – GODEFROY – JEREMIASCH – LAWSON – HAMZA – ORTUNO – ALEXANDRE

Assistent : MM. MAURY - FLEURY

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

VAUJOURS – STADE JULES FERRY – NNI 93 074 02 01

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

IGNY – STADE JEAN MOULIN – NNI 91 312 02 01

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

CHATENAY MALABRY – STADE PITRAY OLIER N°1 – NNI 92 019 03 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 30/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- AAC
- Rapport de visite du 30/12/2021
- Tests in-situ du 27/12/2021

La C.R.T.I.S. demande au club de PITRAY OLIER de bien vouloir transmettre un plan des vestiaires de meilleure qualité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

CHATENAY MALABRY – STADE PITRAY OLIER N°2 – NNI 92 019 03 02

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 30/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- AAC
- Rapport de visite du 30/12/2021
- Tests in-situ du 27/12/2021

La C.R.T.I.S. demande au club de PITRAY OLIER de bien vouloir transmettre un plan des vestiaires de meilleure qualité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

CLICHY-SUR-SEINE – STADE GEORGES RACINE - NNI 92 024 02 01

Cette installation est « retirée du classement » jusqu'au 17/11/2030.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN et des documents transmis :

- Tests in situ du 07/12/2021.
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan du terrain
- Plan vestiaires

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/02/2032.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. pour validation.

HOUILLES – STADE MICHELINE OSTEMEYER – NNI 78 311 03 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 09/12/2020.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 06/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 06/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 06/12/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir lui transmettre un A.O.P. ou une Attestation Administrative de Capacité.

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 17/06/2010 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

FONTENAY-SOUS-BOIS – STADE ANDRE LAURENT – NNI 94 033 03 01

Cette installation sportive était retirée du classement.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 10/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 18/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 10/11/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir lui transmettre un A.O.P. ou une Attestation Administrative de Capacité ainsi que les derniers tests in-situ.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 01/02/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

MONTEVRAIN – STADE MUNICIPAL – NNI 77 307 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 09/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 09/11/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in-situ du 11/12/2017
- Rapport de visite du 09/11/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain.

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 01/10/2011 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

NOZAY – STADE MESNIL FORGET N°2 – NNI 91 458 02 02

Cette installation sportive était classée en niveau T6 jusqu'au 18/10/2020.

Installation visitée par MM. BERTHY et GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. du district du 91, le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 30/11/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmissions des documents.

NOZAY – STADE MESNIL FORGET N°3 – NNI 91 458 02 03

Cette installation sportive était classée en niveau T6 jusqu'au 18/10/2020.

Installation visitée par MM. BERTHY et GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. du district du 91, le 30/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 30/11/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmissions des documents.

ASNIERES SUR SEINE – STADE JACQUES ANQUETIL – NNI 92 004 03 01

Cette installation sportive était retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 23/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 22/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires

- Rapport de visite du 23/11/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un A.O.P. ou Attestation Administrative de Capacité.

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 10/06/2009 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2022, sous réserve de mise en conformité des points de pénalty.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

CROSNE – STADE HENRI HURT – NNI 91 119 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 04/05/2020.

Installation visitée par MM. BOISNOIR et BERTHY, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 14/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 14/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 14/12/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 01/02/2032 sous réserve de transmission des documents, sous réserve de transmission des documents.

LOUVECIENNES – STADE CŒUR VOLANT – NNI 78 350 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 14/09/2020.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 10/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 10/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 10/12/2021

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 20/04/2010 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

MARLY LE ROI – STADE FRANCOIS HENRI DE VIRIEU – NNI 78 372 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 04/10/2021.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 13/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 21/11/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 13/12/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un A.O.P. ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

SOISY SUR ECOLE – STADE MUNICIPAL – NNI 91 599 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 03/06/2021.

Installation visitée par MM. BERTHY et GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 11/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 11/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Rapport de visite du 11/01/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

FONTENAY ST PERE – STADE MUNICIPAL – NNI 78 246 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 03/01/2021.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 13/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 13/12/2021 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmissions des documents.

BONDY – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 93 010 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 08/10/2021.

Installation visitée par M. BEDUER, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 10/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 10/01/2022 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10/01/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 01/02/2032.

BONDY – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 93 010 02 02

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 10/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 10/01/2022 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10/01/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité.

La C.R.T.I.S. constate l'absence des tests décennaux (date mise à dispo : 11/09/2011 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

QUINCY SOUS SENART – STADE MAURICE PERRAGUIN N°1 – NNI 91 514 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 02/12/2018.

Installation visitée par MM. BERTHY et BOISNOIR, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 18/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 18/01/2022 et des documents transmis :

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

LA QUEUE LES YVELINES – STADE DU LIEUTEL – NNI 78 513 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 03/01/2021.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 20/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 20/01/2022 et des documents transmis :

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan du terrain, un plan des vestiaires ainsi qu'un AOP ou Attestation Administrative de Capacité sur le modèle transmis.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 01/02/2032, sous réserve de transmission des documents.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

GENNEVILLIERS – STADE LOUIS BOURY – NNI 92 036 03 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 24/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 20/01/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 255 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.72.
- Facteur d'uniformité : 0.84.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 25/01/2023.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°2 – NNI 92 025 02 02

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage existant à ce jour, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain (100 m x 60m)
- Etude d'éclairage.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 181 lux
- Facteur d'uniformité : 0,87
- Rapport Emini/Emax : 0,67
- Position des Mâts : 6 mâts de 15 m avec 2 projecteurs AAA-LUX par mâts.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement initial en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats in-situ soient conformes.

BREVAL – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 78 107 01 02

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réalisation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain (100m x 64m)
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 106 lux
- Facteur d'uniformité : 0,76
- Rapport Emin/Emax : 0,57
- Position des Mâts : 6 mâts de 18 m avec 2 projecteurs par mâts de 800 w.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement initial au niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats in-situ soient conformes.

4. DIVERS

ST LEU LA FORET – STADE MUNICIPAL – NNI 95 563 01 01

La C.R.T.I.S. prend bonne note de l'arrêté municipal concernant le changement de nom du stade. Le stade se nomme à présent « Stade municipal Gérard Houllier ».

VILLEPARISIS – STADE DES PETITS MARAIS – NNI 77 514 02 02

La C.R.T.I.S. prend bonne note de la demande de changement de nom du terrain. Le terrain se nomme à présent Marcel Quenard.